



Location d'un studio en mauvais état

Par **lilipika**, le **20/09/2009** à **20:14**

Bonjour,

J'ai loué un studio à Paris le 18/08 par l'intermédiaire d'une agence immobilière.

Cette agence n'a pas de nom sur la façade et se trouve dans une petite rue.

La responsable de cette "agence" m'a demandé de lui faire 4 chèques le 14/08 pour réserver la location:

1 chèque de la moitié sur loyer

1 ch du loyer de septembre

1 ch de caution

1 ch de 710€ sans ordre qui apparaît sur aucun document pour les frais d'agence.

le 18/08, le jour de la remise des clés, elle m'a demandé 100€ en espèce de plus en prétextant que les frais d'agence étaient plus élevés. (je lui ai demandé un reçu) puis elle m'a fait signé un papier comme quoi je louais l'appartement en l'état.

le bail a été signé 2 semaines plus tard, sans mentionner les frais d'agence.

Je me suis aperçu que la propriétaire de cet appartement était la responsable de l'agence; car elle a un nom de famille composé.

L'état des lieux a eu lieu 1 semaine plus tard.

Je m'aperçois qu'il y a un fort taux d'humidité car les draps sont toujours un peu humides et les serviettes de douche ne sechent pas.

Qu'en plus l'électricité et le chauffage sont hors normes.

Ai-je un recours?

merci d'avance